

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 19 octobre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **13 octobre 2015**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -  
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -  
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -  
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -  
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -  
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -  
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -  
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -  
M. Paul BRON - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -  
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL -  
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 22H07 à 22H37  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H09 à 22H37  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Martine JULLIAN de 18H09 à 22H37  
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H09 à 22H37  
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H09 à 21H05  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H09 à 21H05  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H09 à 21H05  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H09 à 21H05  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 22H07 à 22H37  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H09 à 19H04  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H07 à 22H37.

Absents de 21h05 à 22H37 :

Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -  
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT.

Secrétaire de séance : Mme Salima DJIDEL.

**Questions orales de M. CAZENAVE et M. SAFAR**

**M. le Maire répond aux questions orales.**

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.**

Intervention(s): M. BREUIL, M. SAFAR, M. le Maire

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2 - (A 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet de Renouvellement Urbain Mistral - approbation de la charte de relogement**

Intervention(s): Mme MARTIN, Mme LEMOINE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la charte de relogement Mistral/Anatole France annexée à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

**DELIBERATION N° 3 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Protection sociale : participation de la collectivité**

Intervention(s): Mme TAVEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en œuvre à compter du 1er novembre 2015 une participation de la ville versée aux agents ayant souscrit un contrat complémentaire santé labellisé en fonction de leur traitement indiciaire :

**Indice nouveau majoré < 431 : 10 €par mois**

**Indice nouveau majoré de 431 à 550 : 8 €par mois**

**Indice nouveau majoré de 551 à 700 : 7 €par mois**

**Indice nouveau majoré > 700 : 5 €par mois**

**dans la limite de 100 % de la cotisation payée par l'agent.**

**Cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.**

Les montants s'entendent nets c'est-à-dire hors cotisation CSG/RDS au taux en vigueur au 1er novembre 2015.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains - UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 4 - (G 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Présentation du rapport MIE frais de mission des élu(e)s

Intervention(s): Mme OLMOS, M. le Maire, M. SAFAR, M. BREUIL, M. CHAMUSSY

**- Le conseil municipal prend acte du rapport de la MIE frais de missions des élu(e)s.**

DELIBERATION N° 54 - (E 028) - ANIMATION - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'Entente Sud Isère Piste ; avec l'association Ex Libris Dauphiné, avec la Fédération des Centres de Gestion agréés ; avec le Cercle des Elèves de INP ; avec la société Gérard Drouot Productions SA - Complément à la délibération n°23-E031 du 20 juillet 2015.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. SAFAR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de compléter la délibération n°23-E031 du 20 juillet 2015 en y ajoutant le tarif de location intitulé " Réunion sportive amateur sans billetterie " avec comme redevance principale un tarif de 1834 €HT par jour d'occupation ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'Entente Sud Isère Piste les 24 et 25 octobre 2015, du 27 au 29 octobre, le 31 octobre et 1er novembre 2015, du 3 au 5 novembre 2015, le 28 et 29 novembre 2015, du 1er au 3 décembre 2015, du 20 au 22 janvier 2016, du 25 au 27 janvier 2016 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Ex Libris Dauphiné les 13, 14 et 15 novembre 2015**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la Fédération des Centres de Gestion Agréés le 16 novembre 2015 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit du Cercle des Elèves de Grenoble INP du 20 au 22 novembre 2015 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit la société Gérard Drouot Productions SA le 6 décembre 2015 ;**
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 5 - (C 001) - MONTAGNE - 17èmes Rencontres du cinéma de montagne.  
Conventions de partenariat  
Intervention(s): M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et la Région Rhône-Alpes, Grenoble Alpes-Métropole, la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne, le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble, le Fodacim, la Coordination Montagne, Ligue de protection des oiseaux, l'Office de tourisme de Grenoble, la Cinémathèque de Gap, le Festival international du film d'Autrans, Explos film festival, le festival Fontaine en montagne, l'Office de tourisme de l'Alpe du Grand Serre, France bleu Isère, Allibert Trekking, Librairie Arthaud, Banque Populaire des Alpes, Nivéales Médias, Millet, Expé, Petzl, Salewa France, Hôtel Mercure Grenoble centre et au Vieux Campeur.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (C 019) - MONTAGNE - Rencontres du cinéma de montagne : mise en oeuvre de l'accueil de collaborateurs occasionnels, bénévoles dans le cadre de la mise en place des 17èmes Rencontres du cinéma de montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la participation de collaborateurs occasionnels sur les 17èmes Rencontres du cinéma de montagne ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de collaboration occasionnelle, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 7 - (C 011) - VIE DES ASSOCIATIONS - Validation du programme 2015 d'actions du Projet de Réussite Educative 16-18 ans de la ville de Grenoble (PRE 16-18) et signature de la convention d'attribution financière.

Intervention(s): M. BREUIL, Mme MARTIN, M. BARBIER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2015 du Projet de Réussite Educative 16-18 du territoire grenoblois ;**  
**- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public aux actions des services Ville labellisées "Projet de réussite éducative 16-18 ans" ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives au projet PRE 16-18.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 8 - (C 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition à l'association Arlequin d'argile de locaux situés au 17, galerie de l'Arlequin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux sis 17, galerie de l'Arlequin à l'association "L'Arlequin d'Argile"**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**

DELIBERATION N° 9 - (C 016) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse et associations ressources pour l'année 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;  
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National**  
**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.**

DELIBERATION N° 10 - (C 015) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux dix personnes dont les noms figurent en annexe 1,**

**- d'attribuer trois bourses FIJ, pour le montant indiqué, aux deux associations et à la personne dont les noms et les descriptifs du projet figurent à l'annexe 1.**

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

**- Fonds Initiatives Jeunesse : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**- BAFA : adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (C 002) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. CAZENAVE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de mettre fin d'un commun accord à la convention initiale d'occupation du domaine public communal en vigueur avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'utilisation du stade Lesdiguières,**

**- d'adopter une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby ci-annexée pour l'occupation et l'utilisation du stade Lesdiguières moyennant une redevance d'occupation ; elle est conclue pour la durée de la saison sportive 2015-2016 avec effet au 1er juillet 2015 et pourra être reconduite par voie expresse pour une nouvelle période,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 12 - (C 004) - SPORT - Avenant financier à la convention générale d'objectifs avec l'association ASPTT Grenoble pour sa section athlétisme

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'avenant financier à la convention générale d'objectifs avec l'association ASPTT Grenoble pour sa section athlétisme et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 13 - (C 005) - SPORT - Opération "les Samedis du Jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet saison 2015/2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des "Samedis du Jogging".**
- **de dire que le montant de la subvention de 2.100 € attribué pour la période de septembre à décembre 2015 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (C 013) - SPORT - Complexe de tennis rue du Repos : report de chantier et abrogation de la délibération 20-C005 du 22 juin 2015 portant conventions d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble Tennis et la SARL EVANNJOSS - Halle de tennis rue du Repos : reconduction de la convention de mise à disposition avec l'association Grenoble Tennis

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'abroger la délibération 20-C005 du 22 juin 2015 relative aux conventions d'occupation du domaine public du Complexe de tennis rue du Repos avec l'association Grenoble Tennis et la SARL EVANNJOSS,**
- **d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de la Halle de tennis avec l'association Grenoble Tennis pour la saison 2015-2016, avec effet au 1er septembre 2015,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de reconduction correspondant.**

**Délibération : Adoptée l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Art dans la Ville - Convention de dépôt avec le Centre National d'Art Plastiques (CNAP) pour l'installation de la sculpture les racines du mal de Didier FAUSTINO dans le square des Fusillés à Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de dépôt jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence (ESAD) et le centre médical Rocheplane.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'ESAD et le centre médical Rocheplane ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutiens aux acteurs culturels - conventions de mise à disposition de locaux.  
Intervention(s): M. BREUIL, Mme BERNARD

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions jointes en annexe;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer;**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions et avenants avec les associations du secteur culturel.  
Intervention(s): Mme AGOBIAN, Mme BERNARD, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**M. le Maire suspend la séance à la demande de M. SAFAR à 20H57. Reprise de la séance à 21H03**

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET, Mme BERNARD.**

**Le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès quitte la salle du conseil à 21H05**

DELIBERATION N° 19 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise gracieuse de dettes auprès de l'association "Action Musiques" et d'abonnés de la Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder la remise gracieuse de dettes à l'association "Action Musiques" et aux abonnés dont les noms figurent en annexe à cette délibération;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association pour l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA
- d'autoriser le versement à l'ADPA d'une subvention de fonctionnement de 9 750€ pour l'année 2015

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CAPDEPON, Mme JACTAT.**

DELIBERATION N° 21 - (B 005) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de Mise à Disposition temporaire de Locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association des Habitants des Géants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local de 34 m<sup>2</sup>, sis 50 place des Géants à l'association des habitants des Géants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain et social de la Villeneuve - Relocalisation du centre de santé des Géants - Approbation du programme modifié et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Relance des études de maîtrise d'oeuvre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'opération de relocalisation du centre de santé des Géants à l'emplacement de l'ancienne crèche des Poucets, dans le quartier de la Villeneuve ;**  
**- d'approuver le programme modifié de l'opération ;**  
**- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 1 371 000 € toutes dépenses confondues, valeur juillet 2015 ;**  
**- d'approuver le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;**  
**- d'engager les études de maîtrise d'œuvre ;**  
**- de poursuivre la concertation avec le personnel et les usagers ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (E 006) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour l'année 2014

Intervention(s): Mme D'ORNANO, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-en application de l'article L.1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public Effia Stationnement Grenoble pour l'exercice 2014**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 24 - (E 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park Grenoble - Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve", pour l'année 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-en application de l'article L.1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public Vinci Park Grenoble pour l'exercice 2014**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 25 - (E 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-en application de l'article L.1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public Grenobloise de Stationnement pour le parking Chavant pour l'exercice 2014**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 26 - (E 013) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia Grenoble Durablement pour l'exercice 2014 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme TAVEL) + 1 Les Républicains - UDI et Société Civile (M. CAZENAVE).**

DELIBERATION N° 27 - (E 014) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES -  
Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2014 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme TAVEL).**

DELIBERATION N° 28 - (E 015) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 -  
Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

Intervention(s): M. FRISTOT

Un amendement est présenté oralement par M. FRISTOT. Celui-ci est adopté à l'unanimité : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2014 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 29 - (E 016) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement -  
Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2014 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 30 - (E 024) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office du Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2014

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, M. HABFAST

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-en application des articles L.133-8 et R.133-16 du Code du Tourisme relatifs aux offices du tourisme, d'approuver le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2014**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).**

**Le Maire suspend la séance à 21h17 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22h07.**

DELIBERATION N° 31 - (A 005) - URBANISME AMENAGEMENT - Modification de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : demande de lancement de la procédure par l'autorité compétente, Grenoble-Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de solliciter Grenoble-Alpes-Métropole pour qu'elle engage la modification de l'AVAP de Grenoble ;**
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Grenoble-Alpes-Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 32 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Acquisitions, cessions et gestion des réserves foncières en portage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné de céder à la SPLA SAGES la propriété bâtie cadastrée section EL n°19 située 2 rue Georges Sand au prix d'environ 175 467 euros HT ;**
- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'acquérir auprès de l'indivision BANCHET SIBELLAS les lots n° 2 et 3 à usage de bureaux au sein de la copropriété située 38 rue d'Alembert au prix de 200 000 euros HT ;**

- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'acquérir auprès de Monsieur Francois BARBIER l'immeuble situé 43 route de Lyon, cadastré section AM n°41 au prix de 190 000 euros dont 10 000 euros de frais d'agence ;

- de s'engager à respecter les conditions de portage définies par le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné d'une part, sur le plan général et d'autre part, dans les conditions particulières des volets concernés par ces demandes d'acquisition à savoir le volet "Renouvellement urbain" pour le bien situé 43 route de Lyon et au volet "habitat logement social" pour le bien situé 38 rue d'Alembert;

- de préciser que le prix d'acquisition à l'EPFLD des tènements cadastrés section AM n°63 et 64 se ventile comme suit :

- pour la parcelle cadastrée section AM n°63 : 344 214,60 euros HT

- pour la parcelle cadastrée section AM n°64 : 307 137,79 euros HT

Le prix total s'élève donc à 651 352,39 euros HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires et notamment les conventions de portage et les conventions de mise à disposition si échéant.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER).**

DELIBERATION N° 33 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de servitude à intervenir avec ERDF ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 34 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Bouchayer Viallet : Rétrocession par la SEM InnoVia Grenoble durablement des équipements publics - Complément à la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de la SEM Innovia Grenoble durablement les équipements publics réalisés sur la ZAC Bouchayer Viallet correspondants à une surface d'environ 6 295 m<sup>2</sup> conformément aux plans fonciers ci-joints et de les incorporer dans le domaine public;

- de verser, en la comptabilité de la SEM Innovia Grenoble durablement, le montant résiduel de 988 217,50 €TTC pour cette acquisition dont le montant total s'élève 5 929 305 €TTC;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**

DELIBERATION N° 35 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Bouchayer Viallet - Autorisation donnée à la SEM INNOVIA Grenoble durablement de céder la halle Rebattet.  
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. FRISTOT, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SEM InnoVia Grenoble durablement à céder à la COOP ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle la "Halle Rebattet", cadastrée section IN n°68 et située dans la ZAC Bouchayer Viallet pour un montant de 200 000 €Hors Taxes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 36 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opérations Châtelet et Washington Sud - Validation de charges foncières pour la SPLA SAGES.  
Intervention(s): M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder l'îlot H2 de l'opération Washington Sud à Dauphilogis ;

- de valider sur cet îlot l'opération de 42 logements en accession libre pour une surface de plancher de 2 900 m<sup>2</sup> ;

- de valider une charge foncière pour cet îlot à 280 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder l'îlot D de l'opération Châtelet à Isère Habitat ;

- de valider sur cet îlot l'opération de 52 logements en accession dont 8 logements en accession sociale pour une surface de plancher de 3 900 m<sup>2</sup> et une crèche publique de 550 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

- de valider une charge foncière pour cet îlot à 250 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'accession libre et de 210 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'accession sociale ;

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder l'îlot G de l'opération Châtelet à Kallisté;

- de valider sur cet îlot l'opération de 14 logements en accession libre pour une surface de

**plancher de 960 m<sup>2</sup> ;**

**- de valider une charge foncière pour cet îlot à 260 €HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Désaffectation de deux tènements du domaine public, principe de cession à ACTIS et autorisation de réaliser des travaux pour la création de descente de halls au 50, Galerie de l'Arlequin.

Intervention(s): M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désaffecter du domaine public les emprises teintées en vert sur le plan joint d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup>;**

**- d'autoriser ACTIS à réaliser les travaux de création de halls pour l'immeuble situé au 50, Galerie de l'Arlequin.**

**- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (E 025) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Tarifs applicables au 1er janvier 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'approuver les tarifs 2016 de la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, joints en annexe.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National -**

**Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 39 - (E 020) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES : SEM Grenoble Habitat - Prise de participation de la SEM dans une société coopérative de production de logement HLM "Isère Habitat" à hauteur de 100 000 €  
Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la prise de participation de la SAEML Grenoble Habitat dans le capital de la SCOP Isère Habitat pour un montant de 100 000 €**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 37 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 6 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 5 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme DATHE, Mme BOILEAU, M. MONGABURU, M. BOUZAIENE, Mme DJIDEL) + 1 Les Républicains -UDI et Société Civile (Mme BERANGER).**

DELIBERATION N° 40 - (G 004) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Désignation d'un mandataire pour la Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les représentants de la Ville au conseil d'administration de la CCIAG à voter en faveur de la modification de l'exercice de la direction générale.**

**Si le conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise décide de modifier son mode d'exercice de la direction générale.**

**et**

**S'il décide de nommer le Président de la CCIAG M. Hakim SABRI comme Président Directeur Général, et de l'autoriser à le représenter.**

**-d'autoriser M. Hakim SABRI à percevoir en conséquence une rémunération plafond mensuelle nette liée à la fonction de 500 €, ainsi que des avantages en nature liés à la fonction pour un montant plafond de 0 €**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**

DELIBERATION N° 41 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci -dessous**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Hakim SABRI** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Commission Ressources                   | 5 octobre 2015, |
| - Commission Ville durable                | 8 octobre 2015, |
| - Commission Ville émancipatrice          | 7 octobre 2015, |
| - Commission Ville solidaire et citoyenne | 6 octobre 2015, |

**Il est proposé au Conseil municipal de décider :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2015  
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 52 389,50

TOTAL ARTICLE 52 389,50

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG 500,00  
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU  
DAUPHINE 1 000,00  
MEMORIAL DE LA SHOAH 8 000,00

**Commission Ville durable**

AURG-AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE 122 360,00  
RELAIS OZANAM 5 000,00

**Commission Ville émancipatrice**

ASPTT ATHLETISME 8 000,00  
BILLARD CLUB GRENOBLOIS 500,00  
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE 700,00  
EYBENS SPORT ADAPTE 1 500,00  
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK 700,00  
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL 1 500,00  
GRENOBLE BAYARD ECHECS 800,00  
GUC ATHLETISME 2 100,00  
GUC TENNIS 1 500,00  
GUC TRIATHLON 500,00  
LA TRONCHE VELO SPORT 1 000,00  
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN 2 000,00  
LES MONKEY 700,00  
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE 600,00  
EX LIBRIS DAUPHINE ASS 5 894,00  
HARMONIE DE GRENOBLE 600,00  
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES 19 000,00  
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD 1 600,00  
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS 25 830,00

BAJATIERE	
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	26 247,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	1 400,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	6 112,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	23 220,00
CLUB DE GO	2 000,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	2 400,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	2 300,00
FRANCAS ISERE	2 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	3 000,00
LA CORDEE	10 700,00
LE PLATEAU	19 223,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES	4 000,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	1 500,00
MAISON DES JEUX ASS	5 098,00
ME BACHELARD	18 000,00
ME CLOS D'OR	25 010,00
ME PREMOL	10 675,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	10 500,00
MJC ALLOBROGES	25 310,00
MJC ANATOLE FRANCE	21 250,00
MJC EAUX CLAIRES	24 924,00
MJC LUCIE AUBRAC	13 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	22 100,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	19 907,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	3 300,00
MPT SAINT LAURENT	30 800,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	38 290,00
AIDE ET ACTION EN ISERE	2 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	13 000,00
COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE	2 500,00
DEVELOPPEMENT - CCFD TERRE SOLIDAIRE	
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	7 500,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	3 000,00
JEUNES AMBASSADEURS	2 000,00
PROJETS ETUDIANTS POUR LA SOLIDARITE-PEPS	1 000,00
TETRAKTYS - COOPERATION DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS	6 000,00

### Commission Ville solidaire et citoyenne

ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	9 750,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
CLUB SAINT BRUNO 3EME AGE	800,00
CUISINE AMITIE	400,00
PHARES - READAPTATION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES	800,00
ROMS ACTION	15 000,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	500,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	4 000,00
CINE-VILLENEUVE	2 000,00
COHAMIS / COLLECTIF DES HABITANTS DE MISTRAL	500,00
CONTACT ISERE	800,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS TEMPO	2 000,00
AJP - ASS. POUR UN JUDAISME PLURALISTE	500,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	1 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	1 000,00
DIABETIQUES DE L'ISERE (AFD 38)	3 000,00
EDUCATION PAR L'ART	500,00
JONATHAN PIERRES VIVANTES ISERE	600,00
SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE	2 000,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	1 000,00
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>692 300,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>744 689,50</b>

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Hakim SABRI

Affichée le

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, M. DE CÉGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, Mme CAPDEPON, M. MACRET, Mme JACTAT.**

DELIBERATION N° 42 - (E 009) - FINANCES - Nouvelle garantie d'emprunt accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Intervention(s): M. BREUIL, M. DENOYELLE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que le C.C.A.S va contracter auprès de la Caisse d'Épargne, selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 2 500 000 € Cette garantie est accordée à hauteur de 2 500 000 €, soit 100% de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;**

**- qu'au cas où le C.C.A.S, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le C.C.A.S une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et le C.C.A.S. ;**

**- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par le C.C.A.S., à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 43 - (E 011) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) de produits irrécouvrables des années antérieures

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 169 396.47 €**
- **de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 44 - (E 026) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de la piscine Des Dauphins pour un montant de 114,10 euros à charge de la ville ;**
- **De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de la piscine Jean Bron pour un montant de 24,29 euros à charge de la ville ;**
- **De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes de la piscine Bulle d'O (Chorier-Berriat) pour un montant de 11,10 euros à charge de la ville ;**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 45 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'association APRIL.

Intervention(s): M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adhérer à l'association « April » pour un montant de 2 500 euros**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 46 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n°15A029, 15A037 à 15A040, 15A185, 15A186, 15A190, de l'accord-cadre n°15A030 et de l'avenant au marché public n°12A501.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.**

DELIBERATION N° 47 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elus - Application des articles L.2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Réunion de travail sur les différentes initiatives et propositions d'accueil des réfugiés à l'invitation du Ministre de l'Intérieur**

**- le 12 septembre 2015 à Paris - E. MARTIN**

**Invitation sur le stand CD38 de la foire de Beaucroissant**

**- le 13 septembre 2015 à Beaucroissant - S. DJIDEL**

**3ème Université des Alpes sur le thème : l'Energie des Montagnards et des Montagnes**

**- le 16 septembre 2015 à Megève - P. MERIAUX**

**12ème Assemblée spéciale de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL-OSER)**

**- le 17 septembre 2015 à Lyon - V. FRISTOT**

**Réunion du conseil d'administration du Conseil national des Communes " Compagnons de la Libération**

**- le 18 septembre 2015 à Paris - M. JULLIAN**

**Conférence des villes sur le thème : Métamorphoses Urbaines**

**- le 23 septembre 2015 à Paris - E. PIOLLE**

**8ème Forum EDUCASPORT sur l'installation de politiques publiques d'éducation et d'insertion par le sport**

**- le 25 septembre 2015 à Lyon - S. BOUZAIENE**

**Visite de l'usine VICAT :**

**- le 25 septembre 2015 à Montaliou-Vercieu - V. FRISTOT**

**Colloque du RFVS (Réseau Français des Villes de l'OMS) sur le thème : la santé dans la Ville de Demain**

**Assemblée générale du RFVS de l'OMS**

**- du 28 au 30 septembre 2015 à Amiens - M. JACTAT**

**Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal**  
- le 6 octobre 2015 à Lyon - C. RAKOSE

**Conférence Régionale de l'Emploi :**  
- le 6 octobre 2015 à Lyon - M. TAVEL

**Open Days 2015 :**  
- du 12 au 14 octobre 2015 à Bruxelles - P. CLOUAIRE

**Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Palestinienne**  
- le 23 octobre 2015 à Paris - B. MACRET

**XXème Etats Généraux des Elus locaux contre le Sida**  
- les 4 et 5 novembre 2015 à Paris - E. CARROZ

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 48 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mouvements de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique des 29 septembre 2015 et 15 octobre 2015.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 49 - (E 021) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble présentées ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

DELIBERATION N° 50 - (E 027) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 19/09/2015
- faits en date du 12/09/2015
- faits en date du 12/09/2015
- faits en date du 27/06/2015
- faits en date du 19/09/2015

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 51 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention avec le Barathym pour l'accès d'agents de la Ville de Grenoble à une nouvelle offre de restauration.  
Intervention(s): M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Barathym, fixant la participation financière de la Ville à 2.75 € par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 355 et à 2.15 € par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 355

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 52 - (E 031) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble  
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme TAVEL. Celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise à disposition de services,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de la Métropole auprès de la ville de Grenoble et tout document y afférent.

**Délibération : Adoptée.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

DELIBERATION N° 53 - (E 029) - ADMINISTRATION GENERALE - Prêt à titre gracieux de l'exposition Germaine Tillion/Geneviève de Gaulle pour l'inauguration d'une école à Laval (Mayenne)  
Intervention(s): M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le prêt à titre gracieux de l'exposition Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle Anthoioz à la Compagnie du théâtre de l'Echappée, les frais de transport et d'assurance étant pris en charge par l'emprunteur.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la Ville de Grenoble auprès de la Métropole : PLAN CLIMAT LOCAL  
Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- De désigner le représentant de la Ville de Grenoble à la Métropole au PLAN LOCAL CLIMAT:**

**- Mme Mondane JACTAT**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Votes séparés :**

**- Sur la désignation : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H37**